

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 13 novembre 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séze : Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Gérard MATTIS donne pouvoir à Patrick MARTIN

EXCUSÉS

Séze : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mathieu LECLERCQ est désigné secrétaire de séance

2024-146

**CRITERIUM DE LA PREMIERE NEIGE A VAL D'ISERE – SUBVENTION AU CLUB
DES SPORTS DE VAL D'ISERE**

Epreuve incontournable de la coupe du monde de ski alpin, le Critérium de la première neige est une compétition qui a vu le jour à Val d'Isère en 1955. Le Critérium de la Première Neige est un événement emblématique de la saison hivernale. Il marque l'ouverture officielle de la Coupe du Monde de Ski Alpin en France et accueille les meilleurs skieurs du monde pour des compétitions de haut niveau.

Organisé par le Club des sports de Val d'Isère, le Critérium de la première neige, c'est :

- 2 millions de téléspectateurs, ce qui en fait une des 5 compétitions de ski les plus regardées au Monde
- 230 bénévoles mobilisés
- 12 000 spectateurs

L'édition 2024 du Critérium de la première neige se déroulera sur un week-end :

- Samedi 14 décembre : Géant Hommes
- Dimanche 15 décembre : Slalom Hommes

Dans le cadre de ses statuts, la Communauté de communes de Haute-Tarentaise exerce la compétence « Soutien aux événements et initiatives touristiques, culturels et de valorisation du patrimoine ayant un intérêt majeur pour le développement de l'économie touristique communautaire, l'attractivité résidentielle et la notoriété du territoire ».

Afin d'accompagner cet événement majeur pour la Haute-Tarentaise et aider à en garantir sa pérennité, il est proposé d'octroyer une subvention au Club des sports de Val d'Isère pour l'organisation du Critérium de la première neige.

Le montant proposé pour accompagner l'édition 2024 est de 100 000 €. Cette subvention est exclusivement dédiée à l'organisation du Critérium de la première neige et permet d'équilibrer le financement du budget de la manifestation. En contrepartie, les organisateurs s'engagent à valoriser la communication de la communauté de communes de Haute Tarentaise et/ou Haute-Tarentaise Vanoise par plusieurs actions détaillées dans la convention de partenariat jointe en annexe de la présente délibération.

Il est rappelé que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que toute autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 € fixé par le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, conclure avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Le conseil communautaire, avec 19 voix pour et 2 abstentions (Serge REVIAL et Alain EMPRIN) :

- **APPROUVE** le principe d'accompagner le Club des sports de Val d'Isère dans l'organisation de l'édition 2024 du Critérium de la première neige par une subvention exclusive à hauteur de 100 000 € ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat dont le projet est joint en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant l'exécution de la présente décision ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 du budget annexe Tourisme.

Yannick AMET

Président

